

Et si il n'y avait pas que les médicaments
pour soulager la douleur ?

Fondation APICIL, agir ensemble contre la douleur

La Fondation APICIL est aux côtés de ceux qui s'engagent pour soulager la douleur, tous les acteurs, toutes les douleurs.

Elle effectue une veille sur les pratiques en cours et sur celles à encourager. Elle accompagne, soutient, agit, pour que la douleur soit atténuée.

Les connaissances scientifiques, les moyens financiers et humains, sont ainsi réunis pour faire progresser la lutte contre la douleur.

la Fondation
APICIL lance
son 1^{er} Appel à projets

© esprit public



Fondation APICIL - 21 place Bellecour- 69002 Lyon
Tél. : 04 78 38 44 70 / Fax : 04 72 41 92 26
e-mail : info@fondation-apicil.org - www.fondation-apicil.org

Agir ensemble contre la douleur





A l'occasion de la journée mondiale consacrée à la douleur, lundi 15 octobre 2007, la Fondation APICIL lance son premier appel à projets visant à encourager le développement des techniques non médicamenteuses qui participent au soulagement de la douleur.

Trois projets seront retenus et soutenus.

La Fondation Apicil s'engage auprès des équipes soucieuses de faire évoluer leurs pratiques et à l'écoute des patients.

Les techniques non médicamenteuses ne se substituent, ni ne s'opposent aux techniques médicamenteuses. Elles sont complémentaires.

A qui s'adresse l'Appel à projets ?

Cet Appel à projets s'adresse à toutes les équipes soignantes, médicales et médico-sociales intervenant en milieu hospitalier, en institution ou à domicile, ainsi qu'aux associations de bénévoles et d'usagers.

Description du thème et projets attendus

L'Appel à projets concerne le développement et l'évaluation de pratiques de soins novatrices utilisant des techniques non médicamenteuses dans la prévention et le soulagement de la douleur aiguë ou chronique.

La Fondation souhaite encourager et promouvoir de nouvelles pratiques, en permettant aux équipes ayant des idées novatrices pour soulager la douleur de les réaliser, de les faire connaître et de les généraliser.

Cet Appel à projets ne concerne pas l'achat de matériel ou le financement de sessions de formation.

Le prix de la Fondation

Le budget consacré par la Fondation APICIL à cet Appel à projets est de 300 000 euros, qui seront répartis entre les trois projets sélectionnés par le jury. Ils se verront attribuer un prix permettant leur réalisation.

Comment répondre ?

Pour répondre à cet Appel à projets, téléchargez le dossier sur le site Internet de la Fondation APICIL, rubrique « Appel à projets ». Les dossiers de présentation ne doivent pas dépasser 10 pages. Merci de les renvoyer par mail à l'adresse suivante : info@fondation-apicil.org

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **31 mai 2008**. Le jury se réunira fin juin 2008, et les prix seront remis aux lauréats à l'occasion de la journée mondiale consacrée à la douleur en octobre 2008.

Fondation APICIL

21, place Bellecour - 69002 Lyon
www.fondation-apicil.org
04.78.38.44.72



RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Sujet

Le développement et l'évaluation de pratiques de soins novatrices, utilisant des techniques non médicamenteuses pour la prévention et le soulagement de la douleur aiguë ou chronique.

Les candidats

L'Appel à projets s'adresse aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales qui interviennent en services hospitaliers, en institutions ou à domicile, ainsi qu'aux associations concernées par la douleur, en France métropolitaine.

Sélection des dossiers

Les dossiers seront étudiés par un jury pluridisciplinaire, composé de personnes issues du monde médical et des sciences sociales. Il sera chargé de sélectionner 3 projets suivant les critères énoncés dans l'Appel à projets.

Les membres du jury ne peuvent pas répondre à l'appel à projets.

Critères de sélection

Le jury sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- caractère d'intérêt général
- pertinence du sujet dans l'environnement douleur
- application directe pour les malades et leurs proches, ou pour la collectivité
- caractère innovant et original
- qualité de réflexion du projet et engagement de l'équipe
- pérennisation et reproduction du projet
- reconnaissance du projet par l'établissement (pour les projets des équipes médicales)
- méthodologie d'évaluation validée
- références bibliographiques

Composition du jury

Le Jury est présidé par le président de la Fondation APICIL, Michel Angé, assisté de professeurs, médecins, psychologues et sociologues...

Date de réception des dossiers

La date limite pour la réception des dossiers est fixée au 31 mai 2008.

Modalités de validation de la décision du jury

Les projets retenus par le jury seront validés par le conseil d'administration de la Fondation APICIL au mois de septembre 2008. Une réponse sera envoyée par courrier à chaque participant.

Attribution des prix

L'attribution des prix fait l'objet d'une convention de mécénat entre l'organisme et la Fondation APICIL.

La durée de réalisation des projets récompensés ne devra pas dépasser 24 mois.

Si le projet émane d'une structure de soins, la direction de l'établissement sera informée de l'attribution de ce prix.

Remise des prix

La remise des prix s'effectuera lors de la journée mondiale consacrée à la douleur d'octobre 2008, à l'occasion d'une cérémonie où les équipes retenues seront invitées à présenter leurs projets.



Pour en savoir plus :
www.fondation-apicil.org